

Réglementation française pour le dioxyde d'azote (NO₂)

	Données réglementaires	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	40	Moyenne annuelle
	Seuil de recommandations et d'information	200	Moyenne horaire
	Seuil d'alerte	400	Moyenne horaire dépassée durant trois heures consécutives
		200	Moyenne horaire si > 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ la veille, le jour et prévision le lendemain
	Valeurs limites pour la santé humaine	200	Centile 99,8 horaire (soit 18 heures de dépassements autorisés par année civile)
		40	Moyenne annuelle
Niveau critique annuel pour la protection de la végétation	30 exprimé en NO _x	Moyenne annuelle	

Réglementation française pour les particules en suspension PM₁₀

	Données réglementaires	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	30	Moyenne annuelle PM ₁₀
	Seuil de recommandations et d'information	50	Moyenne journalière PM ₁₀
	Seuil d'alerte	80	Moyenne journalière PM ₁₀
	Valeurs limites pour la santé humaine	50	Centile 90,4 des moyennes journalières PM ₁₀ (soit 35 jours de dépassements autorisés par année civile)
		40	Moyenne annuelle PM ₁₀

Réglementation européenne pour les particules en suspension PM 2.5

	Données réglementaires PM 2.5	« IEM 2011 »* Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Objectif de réduction en %	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif national de réduction de l'exposition moyenne aux PM 2.5	< 8,5 = 8,5	0 %	Moyenne annuelle sur 3 années consécutives atteinte en 2020
		> 8.5 - < 13	10 %	
		= 13 - < 18	15 %	
		= 18 - < 22	20 %	
		>= 22	Atteindre 18 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	

*« IEM 2011 » : Indicateur d'exposition moyenne de référence correspondant à la concentration moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur les années 2009, 2010 et 2011.

	Données réglementaires PM 2.5	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Obligation en matière de concentration relative à l'exposition	20	Moyenne annuelle sur 3 années consécutives à atteindre en 2015

	Données réglementaires PM 2.5	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	10	Moyenne annuelle
	Valeur cible	20	Moyenne annuelle
	Valeur limite pour la santé humaine	29 en 2010 28 en 2011 27 en 2012 26 en 2013 26 en 2014 25 en 2015 25 > 2015	Moyenne annuelle

Réglementation française pour le dioxyde soufre (SO₂)

	Données réglementaires	Valeurs en µg/m³	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	50	Moyenne annuelle
	Seuil de recommandations et d'information	300	Moyenne horaire
	Seuil d'alerte	500	Moyenne horaire dépassée durant trois heures consécutives
	Valeurs limites pour la santé humaine	350	Centile 99,7 horaire (soit 24 heures de dépassements autorisés par année civile)
		125	Centile 99,2 des moyennes journalières (soit 3 jours de dépassements autorisés par année civile)
	Niveau critique pour la protection de la végétation	20	Moyenne annuelle
20		Période 1 ^{er} octobre au 31 mars	

Réglementation française pour le monoxyde de carbone (CO)

	Données réglementaires	Valeurs en mg/m³	Définition
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Valeur limite pour la santé humaine	10	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures glissantes

Réglementation française pour l'ozone (O₃)

	Données réglementaires	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Valeur cible pour la protection de la santé humaine	120	Maximum journalier de la moyenne sur une plage de 8 heures glissantes (soit 25 jours de dépassements autorisés par année civile), moyenne calculée sur 3 ans ou à défaut sur 1 an
	Valeur cible pour la protection de la végétation	18 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$	AOT 40 de mai à juillet, moyenne calculée sur 5 ans ou à défaut sur 3 ans
	Objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine	120	Maximum journalier de la moyenne sur la plage de 8 heures glissantes
	Objectifs de qualité pour la protection de la végétation	6 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$	AOT 40 de mai à juillet
	Seuil de recommandations et d'information	180	Moyenne horaire
	Seuil d'alerte pour une protection sanitaire de la population	240	Moyenne horaire
	Seuils d'alerte	240	Moyenne horaire dépassée durant trois heures consécutives
300		Moyenne horaire dépassée durant trois heures consécutives	
360		Moyenne horaire	

Réglementation française pour le benzène (C₆H₆)

	Données réglementaires	Valeurs en µg/m ³	Définition
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	2	Moyenne annuelle
	Valeur limite pour la protection de la santé humaine	5	Moyenne annuelle

Réglementation française pour le plomb (Pb)

	Données réglementaires	Valeurs en µg/m ³	Définition
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Objectif de qualité	0,25	Moyenne annuelle
	Valeur limite pour la santé humaine	0,5	Moyenne annuelle

Réglementation française pour les métaux et HAP

	Données réglementaires	Polluant	Valeurs en ng/m ³	Définition
Décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010	Valeurs cibles applicables au 31 décembre 2012	Arsenic	6	Moyenne annuelle
		Cadmium	5	
		Nickel	20	
		Mercure	---	
		Benzo(a)pyrène	1	